Coodyssée
L'entreprise partagée

Compte-rendu participatif de l'Assemblée générale du jeudi 19 janvier 2023 Brasserie Apex à Chorges

Programme

- 14h-15h visite de la brasserie
- 15h-18h Assemblée Générale :
  - 15h-16h20 atelier collectif pour établir le bilan 2022 de notre coopérative
  - 16h30 - 17h30 atelier collectif pour se projeter en 2023 (voir plus ?) et définir notre plan d'action 2023-2024
  - 17h30-18h clôture de l'AG avec le vote des points à l'ordre du jour
- 18h Dégustation avec explication du brasseur et partage des traditionnelles galettes des rois

Introduction légale de l'AG

L'an deux mille vingt-trois,
Le 19 JANVIER,

Les associés de la société COODYSSEE, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, au capital actuel de 7 850 euros, divisé en 157 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux du siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

<u>Sont présents (14 associé.e.s) :</u>

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERGER ALIX	Ass. SALARIE	1	50
BROSSOIS SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
ESCAFFRE NICOLE	Ass. SALARIE	10	500
FARKAS AURELIEN	Ass. SALARIE	4	200
GEIGER NICOLAS	Ass. SALARIE	2	100

Coodyssée
L'entreprise partagée

GUICHON NATHALIE	Ass. SALARIE	3	150
HIMMLER JULIA	Ass. SALARIE	2	100
KOU Pierre	Ass. SALARIE	4	200
LAVAUR GUILLAUME	Ass. SALARIE	1	50
MORDEFROID XAVIER	Ass. SALARIE	1	50
PELLISSIER REGIS	Ass. SALARIE	2	100
ROUSSELLE AUDREY	Ass. SALARIE	2	100
ROUZET CAMILLE	Ass. SALARIE	1	50
STOUVENOT Pascale	Ass. SALARIE	1	50

Sont représentés (17 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERARDET STEPHANE	Ass. SALARIE	8	400
BLANC PATRICIA	Ass. SALARIE	1	50
BRAULT LAETITIA	Ass. SALARIE	1	50
CARBONNET SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
CONTAUX Mehdi	Ass. SALARIE	2	100
COSSON JESSY	Ass. SALARIE	2	100
FERRAND EMILIE	Ass. SALARIE	2	100
GEROME CAMILLE	Ass. SALARIE	2	100
KALMAR CORINNE	Ass. SALARIE	1	50
MILLET CLEMENT	Ass. SALARIE	2	100
REY EVELYNE	Ass. SALARIE	1	50
RICHARD RENAUD	Ass. SALARIE	2	100
ROCHAS JEAN FRANCOIS	Ass. SALARIE	2	100

Coodyssée
L'entreprise partagée

SIGNORET BENJAMIN	Ass. SALARIE	1	50
TIRAN CLAUDE	Ass. SALARIE	1	50
TORTI SOLANGE	Ass. SALARIE	1	50
TOURNEUX CHANTAL	Ass. EX-SALARIE	40	2000

Sont absents et excusés (7 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BOUNIOL XAVIER	Ass. SALARIE	4	200
DELPHIN ARNAUD	Ass. SALARIE	1	50
FERAL Corinne	Ass. SALARIE	1	50
JACQUET JEREMY	Ass. SALARIE	4	200
L'ADRETS	Ass. EXTERIEUR	40	2000
MARSEILLE CANDY	Ass. SALARIE	1	50
NOYER CLELIA	Ass. SALARIE	1	50

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier MORDEFROID, gérant associé.

La société ARAGOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 03/01/2023, est représentée par Fabienne FACHE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Bilan d'activité de 2022*
- Plan d'action 2023-2024
- Admission des nouveaux associés
- Nouvelle option de contribution aux services mutualisés
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Coodyssée
L'entreprise partagée

**Les comptes seront validés par l'AGO de juin 2023*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement à discussion et/ou aux voix les résolutions suivantes.

Coodyssée
L'entreprise partagée

Bilan d'activités 2022

Tables thématiques :

Finances, chiffre et gestion sociale
Caroline et Karine

Accompagnement des entrepreneurs et vie collective
Audrey

Projets et partenariats
Xavier

Refonte de la communication
Sylvie

Sociétariat & cercle de pilotage
Nicolas

➔ Accompagnement des entrepreneurs et vie collective

- 3 chargés d'accompagnement en 2022 pour ~1 ETP :
  - Xavier Mordefroid (2 jours/semaine)
  - Audrey Rousselle (2 jours/semaine)
  - Benoît Smets (2 jours/semaine pendant 8 mois)

- Les missions

- Suivi des entrepreneurs de la coopérative : rendez-vous individuels, conseils, avenants d'activité et de salaire, validation des devis/factures/notes de dépenses, suivi des tableaux de gestion, etc.
- Formations collectives :
  - ➢ Formation Intégration (fonctionnement de la coopérative, logiciel de gestion ENDI : devis, factures, notes de dépenses)
  - ➢ Formation Stratégie commerciale
- Permanences décentralisées : Laragne, La Roche de Rame et Briançon, en plus de Gap
- Recrutement de nouveaux candidats : réunions d'information collective (3/mois en moyenne), présentation de Coodyssée dans les réunions partenaires, communication, etc.

- Quelques chiffres

Au 31/12/2022 :
- 62 entrepreneurs, dont 43 CESA et 19 CAPE
- 72 personnes reçues en information collective pour 14 nouveaux CAPE
  => Taux de conversion de ~ 20%

- 5 transformations de CAPE en CESA
- 13 sorties dont 3 départs en retraite, 2 sorties de CAPE, 2 déménagements, 2 reprises d'activité salariée à temps plein
- 1 formation collective Intégration (8 personnes)
- 3 formations Stratégie commerciale (19 personnes)

- 2 coopératives éphémères de femmes : 2*9 femmes
- 1 coopérative jeunesse de services: 8 jeunes

● Temps collectifs :

- 2 AG en janvier et juin 2022
- 1 séminaire annuel en octobre
- 1 apéro Entrepreneurs
- 1 réunion retraite en mars (7 personnes + CARSAT)
- Réunions en visio du pôle métier DDIC (Développement Durable Intelligence Collective)

● Envies - Projets 2023

- Recrutement d'un.e 3ème chargé.e d'accompagnement
- Développement du Pôle Bâtiment & recrutement de nouveaux CAPE
- Reprise des formations Gestion financière de son activité (compte de résultat, trésorerie…), dès qu'Endi est stabilisé
- Besoins de formation :
➢ Atelier communication (CANVA?), comment faire sur 2 identités distinctes?
➢ Réseaux sociaux
➢ Démarchage commercial / techniques de vente
➢ Co-formation entre entrepreneurs selon compétences-envies (mini ateliers?)
- Groupes de paroles / accompagnement coaching pour entrepreneurs (doutes, articulation vie perso/vie pro…)

➔ Gestion comptable, financière et administrative

● Résultat prévisionnel 2022 : autour de 22 000 euros de bénéfice.
Points forts de 2022 : -
  - bénéfice important pour Coodyssée grâce à une ancienne subvention d'investissement de 19000 euros non utilisée depuis la création de Coodyssée rajoutée comptablement au résultat sur 2 ans (9500 euros en 2022 et 9500 euros en 2023)
  - arrivée en janvier / départ en juillet de Benoît Smets en tant que chargé d'accompagnement

- Pour 2023, points forts : embauche d'un troisième chargé d'accompagnement et accueil d'un stagiaire.
- Avenir incertain et aléatoire des subventions régionales et départementales : contraintes justificatives de plus en plus strictes.
- Les mutualisations chez Coodyssée comprennent la contribution sur l'activité des entrepreneurs-salariés, un forfait d'assurance pour la RC Pro et décennale.
- Prestations de Coodyssée : location du petit bureau, de la salle de réunion et accompagnement de la Coopérative Jeunesse Services (CJS) porté par l'Adelha.
- Immobilisation : demande d'un schéma sur la "vie" d'une immobilisation dans une Coopérative d'Activité et d'Emploi en fonction des cas de figure
- Rachat des immobilisations : quand l'entrepreneur-salarié arrête son activité à Coodyssée, il rachète à titre personnel ses immobilisations à leur valeur nette comptable (= valeur non encore amortie) ; si elles sont complètement amorties, pas de rachat.
- Un prêt à taux zéro, le Pargest, pour effectuer un investissement est possible dans la limite de 10000 euros. L'acceptation ou le refus de ce prêt est étudiée par le chargé d'accompagnement et le Pargest.
  Possible d'acheter des occasions : oui.
- Une demande pressante des entrepreneurs-salariés de temps d'échange / formation sur la compréhension de la lecture des états de gestion.

→ Projets & partenariats

- Partenaires rencontrés : Ingeneria Projet, Initiative Nord Hautes Alpes, Chambre des Métiers
- Participation événements : Rencontre création d'activités Haut Gap (juin), Mission Locale Jeunes
- Participation étude FACT autour de la "prévention de la désinsertion professionnelle des séniors"
- 2 coopératives éphémères de femmes en 2022 (mai et décembre)
- 1 CJS co-portée avec Adelha
- Projet de pôles métiers :
  - Le pôle bâtiment est officiellement créé au 1er janvier 2022. Benoit a commencé un travail de communication et de partenariat avec le Gabion notamment. Mais il a quitté la coopérative à la fin de l'été. Caroline et Xavier ont pris le relai notamment avec le regroupement des CAE du Bâtiment (séminaire à Montpellier).
  - Le pôle Formateur se structure et renforce le lien avec le Centre de Ressources.

Coodyssée
L'entreprise partagée

➔ Sociétariat & Cercle de pilotage

Notes atelier « Sociétariat » : Et la démocratie dans Coodyssée ?
2 types d'échanges

1/ Pour les néo-Coodysséen·nes
Qui ont intégré la coopérative récemment, pas encore associé·e.
Ces discussions ont porté sur le fonctionnement d'une CAE: obligation d'être associé au bout de 3 ans, kesaco une part sociale, 1 personne = 1 voix, le fonctionnement minimal AG+gérance

2/ Pour les néo et pour les ancien·nes
Fonctionnement actuel de la gouvernance de Coodyssée, avec 3 espaces de prise de décisions :
mandat de gérance (4 ans)
Cercle de pilotage où le gérant vient poser des sujets pour des décisions plus collectives (sujets difficiles à décider seul ou décisions trop engageantes pour être prises par le gérant seul). 1 réunion / mois environ.
deux AG par an
Globalement, plus la décision est engageante ou stratégique, plus elle est prise dans un espace collectif (AG > Cercle de pilotage > gérant)

Pour m'engager (un jour) en tant qu'associé, j'ai 2 leviers :
l'obligation : la loi m'y oblige au bout de 3 ans
la motivation : la raison d'être et les objectifs à moyen terme me motivent pour consacrer du temps à la coopérative.
Sur ce 2d, ces objectifs sont-ils assez clairs ? Assez partagés parmi tous les coodysséens ?
=> communication interne.
Il y a peut-être un manque sur la com interne, pour partager les décisions du moment, pour rendre visible ces objectifs à moyen terme etc.

A noter, 3 autres espaces/instance d'implication déjà existants :

- les comités d'intégration (pour les associé·es)
- les pôles métiers (bâtiment, communication, DDIC), pour tout coodysséen concerné.
- Le séminaire annuel, qui est un espace de réflexion (pas de décision)

Coodyssée
L'entreprise partagée

➔ Refonte de la communication

- **Les points abordés**

Les questionnements portaient essentiellement sur la découverte de la démarche de communication en cours.

Cela a donc conduit à aborder les objectifs du projet de refonte de l'identité visuelle ainsi que les points clés qui ont servi d'ancrage à la réflexion : l'historique de la vie de Coodyssée et les représentations chez les coodysséens, les enquêtes passées et présentes et les ateliers de travail, les personae (publics cibles).

La présentation de cette méthodologie structurée a permis aux participants de mieux comprendre la démarche. Parmi les participants, les professionnels de la communication ont approuvé la démarche, tandis que les moins avertis en ont découvert la pertinence.

Plus rarement, la question de la nécessité de moderniser la communication a été posée, amenant débat. Ce débat a permis d'échanger sur l'importance du rôle d'ambassadeur de chaque coodysséen : comment parler de son statut à ses clients, comment valoriser Coodyssée, comment utiliser les éléments d'identité et de communication.

Une part importante des participants ne se rappelle pas avoir reçu de mail contenant les informations et éléments liés à la nouvelle identité : promesse leur a été apportée d'envoyer un rappel à tous les coodysséens contenant tous les éléments (les diriger vers la gare centrale).

Les outils de communication en phase de création, notamment le logo et l'affiche destinée aux publics externes (recrutement de nouveaux entrepreneurs salariés) ont été présentés. Aucune désapprobation n'a été émise (on peut carrément dire approbation générale !) ; cela peut au moins rassurer sur le fait que le projet de communication est en accord avec les représentations des participants.

L'objectif de recrutement d'entrepreneurs est parfaitement compris et approuvé. Les supports de communication internes et externes ainsi que l'importance de l'appropriation à terme des outils de communication de l'entreprise collective par les coodysséens ont également été compris.

Il a été rappelé systématiquement que les coodysséens peuvent participer aux travaux sur la base du volontariat.

- **Propositions des participants :**

Le bouche-à-oreille est identifié comme principal vecteur de promotion de Coodyssée, et les coodysséens comme 1ers ambassadeurs. Les éléments de communication doivent pleinement faciliter ce type de relais d'information. Les coodysséens sont demandeurs

d'un support leur facilitant l'utilisation des éléments de communication sur la base de la nouvelle identité visuelle : un guide d'usage est évoqué.

Le site web est considéré un peu vieillot, donc à moderniser sur un prochain chantier.

Les réseaux sociaux sont des relais de communication nécessaires (Facebook, Instagram etc.).

La communication doit se faire également à travers la participation à des salons de l'emploi tels que la Foire de Gap.

Propositions émises par les coodysséen.nes, soumises au vote en présence

Vos idées pour les années à venir pour Coodyssée ?

- **Création d'un Tiers-Lieu (21 voix)**

· Ouvert et accessible aux Coodysséens (bureaux, salles,…) ///

· Tiers-Lieu Coodyssée ////////////

· Un nouveau local à la place de l'actuel avec 1 boutique de vente, 1 vitrine de la CAE + entrepreneures, 1 bureau pour l'équipe d'appui, 1 bureau « ponctuel » pour des rdv, 1 salle de réunion ///////

- **Envie de développer davantage l'interconnaissance, la coopération et la convivialité entre ES (18 voix)**

· Continuer à structurer le groupe des pro du web/ communication

Coodyssée
L'entreprise partagée

- Constituer davantage de groupes de métiers/ renforcer pôles métiers ////////
- Un catalogue « artisanat » collectif ///
- Renforcer la communication sur les métiers de chacun
- Renforcer les réseaux professionnels //
- Créer/ consolider les pôles de « compétences » d'activité
- Favoriser les enseignes communes
- Plus de collaborations atypiques et ludiques
- S'inviter pour faire des résidences « d'activité »
- Se soutenir, se donner des pistes et des idées
- Renforcer les rencontres conviviales/ des rdv réguliers pour se retrouver (apéro, pique-nique, +informelles) ////
- Séminaire de 2 jours par an pour se rencontrer, échanger, créer du lien et faire des projets

- **Travailler sur la communication externe / Faire connaître Coodyssée (16 voix)**

- Continuer ce travail de co-construction sur la communication qui permet à chacun de s'identifier à la coop /
- Créer un salon des entrepreneurs des Hautes Alpes /
- Réflexion sur comment se faire connaître (Coodyssée et entrepreneures) /
- Proposer des prestations ou formations pour le compte de Coodyssée en coopération ///
- Site web et gare centrale plus « jeune » / refonte du site web //
- Comptes perso administrables pour ES et vitrine pro individuelle ////////

- **Besoins de formation / co-développement des ES (12 voix)**

- Formation gestion financière avec un tableau de gestion stabilisé ; apprendre à lire le tableau des comptes de résultats

Coodyssée
L'entreprise partagée

- Co-formation entre entrepreneurs selon compétences-envies (mini ateliers?) ////////
- SEL Système d'échanges libres ////
- Formation sur les réseaux sociaux
- Démarchage commercial et techniques de vente
- Atelier communication (CANVA?), comment faire avec 2 identités distinctes?
- Groupes de paroles / accompagnement coaching pour entrepreneurs (doutes, articulation vie perso/vie pro…)

- **Travailler sur la communication interne et KIT d'accueil (7 voix)**

- Améliorer la communication interne autour des objectifs de la coopérative ; pour être un meilleur ambassadeur //
- Présentation des avantages de Coodyssée à KIT d'accueil et doc pour les prospects ///
- ENDI : récapitulatif plus clair, dans la partie trésorerie dans ENDI (mieux comprendre les chiffres) //

- **Renforcer les démarches éco-responsables (6 voix)**

- Mobilité douce et durable à Forfait mobilité durable possible en CAE ? /
- Veille, information et formation au numérique propre et alternatif /
- 1 partie de notre salaire versé en roue (ne serait-ce que 100€ pour ceux qui veulent) ////
- 1 atelier pour calculer l'empreinte carbone de notre activité

- **Clarifier ou améliorer certains points administratifs**

- Intégrer CAPE Bâtiment
- Clarifier la prise en charge des formations des ES par les OPCO
- Centrale d'achat et de mutualisation d'équipements et de services numériques //////

Coodyssée
L'entreprise partagée

· Œuvres sociales achats groupés (loisirs) /

Motions votées par les associés

➔ PREMIERE RESOLUTION - Admission d'une nouvelle associée

Dans le cadre du partenariat avec notre Union Régionale des SCOP, il a été mis en place un outil de prêt financier à taux 0 pour les entrepreneurs (CAPE et CESA). Une des conditions pour la mise en route de cet outil, est que la société PARGEST devienne associée de Coodyssée.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que **la société PARGEST SA** a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 2 parts sociales, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associé extérieur de la Scop, avec effet immédiat.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

➔ DEUXIEME RESOLUTION - Nouvelle option de contribution aux services mutualisés

Suite à des réflexions initiées par des entrepreneurs et dans le cadre de la création du pôle bâtiment, un chantier a été mis en route pour proposer une nouvelle option de contribution aux services mutualisés.

La **situation actuelle** est que le **taux** de contribution est de 12%.

Ce taux est appliqué sur l'**assiette** suivante : *Chiffre d'affaires - la valeur des achats de marchandises - la valeur d'achats de prestations de sous-traitance*.

Graphe d'illustration du principe ->

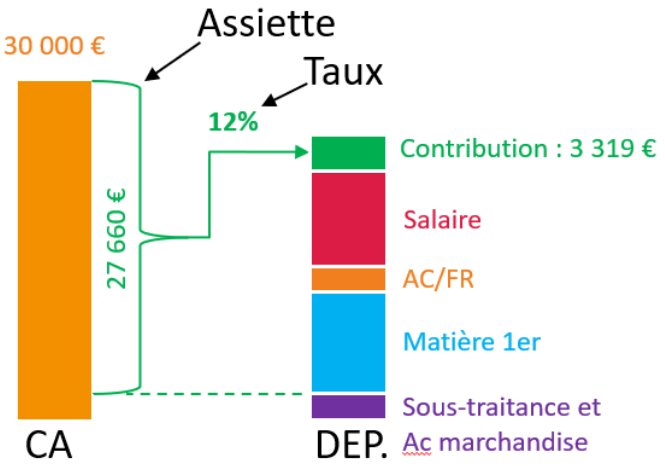

La **demande** est de modifier l'assiette en déduisant aussi la valeur d'achat des Matières premières du Chiffre d'Affaire.

Cependant si cela est généralisé tel quel à l'ensemble des entrepreneur.e.s, la

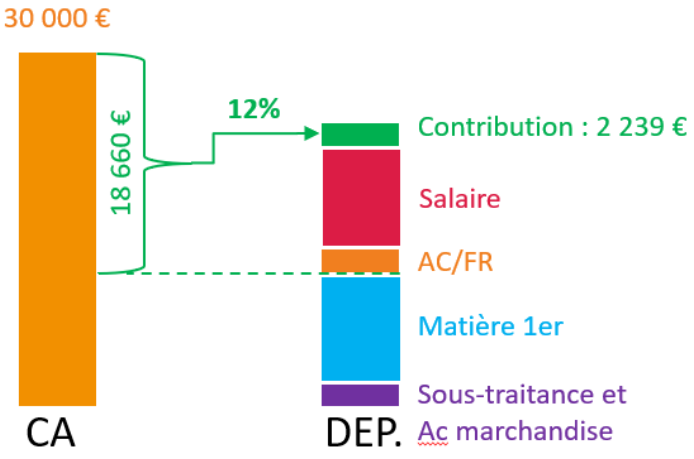

coopérative perd +/-10 000 € de contribution.

Aussi il est proposé que ce changement **d'assiette** soit une option qui est compensée par un **taux** spécifique.

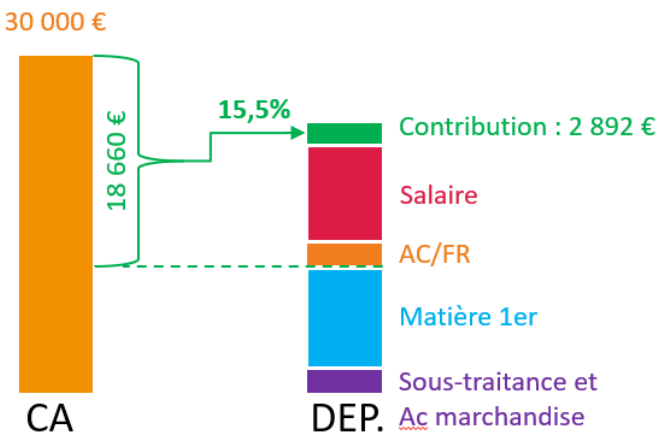

Un **taux** de 15,50% est proposé pour les entrepreneurs qui choisissent cette **assiette** modifiée afin de réduire la perte pour Coodyssée.

La recherche de ce taux est un compromis entre un taux :

- pas trop bas pour que Coodyssée ne soit pas lésée ;

- pas trop haut pour que cela reste intéressant pour les entrepreneurs concernés.

Ce compromis permet de limiter la perte de contribution à +/- 2 500 €.

En effet, en considérant cette nouvelle assiette et le taux qui y est associé, on constate que si le ratio de Matière première/CA d'un ES est de moins de 20% alors, cette option n'est pas avantageuse pour lui. Dans son cas, il vaut mieux rester à la situation actuelle.

La motion proposée soumise au vote des associés est :

1 - La formule de calcul actuelle reste l'option standard :

Contribution = (Chiffre d'Affaire HT – Achat de sous-traitance et de marchandise) X 12%

2 - Une nouvelle option est proposée, la contribution dite « Matière première »:

*Contribution dite « Matière première » = (Chiffre d'Affaire HT – Achat de sous-traitance, de marchandise **ET matière première**) X **15,50** %*

3 - Le changement pour cette option se fait de manière volontaire par l'entrepreneur.e-salarié.e et pour une année complète. A la clôture des comptes de l'année N, il est possible de basculer sur l'autre option pour l'année N+1.

4 - Cette option « Matière première » est mise en place dès le début de l'exercice comptable 2023.

Il ressort des débats qui ont suivi la présentation de la motion les points suivant :

- La solution trouvée tend à apporter une équité entre les différents types d'activités mais ce n'est pas vraiment équitable que certains contribuent à hauteur de 15.50% quand la majorité est à 12%.
- Aussi, sans pour autant pouvoir le promettre, il est acté que politiquement le désir est de réduire l'écart entre ces deux taux de contribution.
- Pour aller dans ce sens, une demande est d'évaluer annuellement l'impact de cette décision de nouvelle option de contribution.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

➔ TROISIEME RESOLUTION - Pouvoir

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est votée à l'unanimité.